



A la veille d'échéances électorales et devant les profits des multinationales de l'eau,

# Les usagers interpellent la Mairie de Paris pour une remunicipalisation de l'eau

**2007 et 2009 : Deux années cruciales pour l'avenir de la gestion de l'eau à Paris.**

**Les contrats signés pour 25 ans avec les multinationales (Veolia-CGE ex Vivendi et Suez Lyonnaise des Eaux) pour la distribution de l'eau, arrivent à échéance en 2009.**

**En 2007 la municipalité doit prendre la décision de les renouveler ou de revenir en régie publique. Derrière ce choix quels sont les véritables enjeux ?**

L'eau et l'assainissement relèvent de la responsabilité du Conseil municipal et du Maire qui choisissent le mode de gestion : un choix public avec la mise en place d'une régie municipale, ou d'un choix privé où le service public est délégué à une société privée comme Veolia-CGE (ex-Vivendi), Suez-Lyonnaise des Eaux.

Pour 95 % de la population mondiale l'eau est un service public. L'exception française c'est d'avoir confié ce bien commun à des sociétés devenues multinationales dans l'environnement. En quelques décennies 80 % de la distribution de l'eau en France a été déléguée au privé.

Paris n'a pas échappé à l'exception française : en 1985 l'ancienne majorité municipale a délégué la distribution de l'eau à Véolia et Suez Lyonnaise.

Ce choix est réversible en 2009 au terme des contrats. Se fera-t-il dans l'intérêt des usagers ?

## Le prix de l'eau et les marges bénéficiaires

D'après un rapport de mai 2001 de l'Assemblée Nationale, le prix de l'eau potable et de l'assainissement est en moyenne de 25 % moins cher lorsque l'exploitation est en régie communale. La différence atteint même 44 % en cas d'intercommunalité.

En janvier 2006 l'UFC Que Choisir a publié une enquête selon laquelle, dans la capitale, les sociétés délégataires feraient actuellement des marges bénéficiaires de **28 %** « L'étude menée sur 31 villes démontre les abus en matière de prix de l'eau par le

privé... les taux de marge nette oscillent entre 26 et 59 % »

Depuis 13 ans à Paris le prix de l'eau a augmenté de plus de **300 %** et la Mairie annonce une augmentation de 9% en janvier 2007 !!!

## L'opacité des comptes

Les marges exceptionnelles s'accompagnent aussi de dysfonctionnements dans la gestion de l'eau que de nombreux experts ont souligné dans leurs rapports.

M. Delanoë a fait réaliser un audit sur la gestion de l'eau à Paris connu des élus en décembre 2002 et rendu public en octobre 2003 : les résultats ont été accablants à l'encontre de Veolia et de Suez-Lyonnaise des Eaux ce qui a conduit non pas à la rupture du contrat mais à une renégociation sans baisse du prix de l'eau mais à la signature d'avenant, notamment la restitution de 153 millions d'euros de travaux réalisés par ces 2 sociétés privées mais sous une forme incontrôlable à ce jour d'autant plus que n'existe pas de commission de contrôle financier prévu dans le code des collectivités locales et sans la réunion de la commission consultative des usagers de l'eau prévue par la loi : d'où notre interpellation à M. Delanoë.

Des communes importantes ont repris en régie la distribution de l'eau. C'est possible aussi à Paris.

**Pour un grand service public de l'eau à Paris en 2009 :  
Réunion publique le 27 Mars à la Bourse du Travail à 18 h30,**

Le Collectif pour la re-municipalisation de l'eau à Paris, (ACME, Attac, CGT Paris, CNL, Eau Secours - Ile de France, Solidaires Paris, UFAL, CDDSP 75, LCR 75 et des usagers...)